

Rupture contrat professionnalisation = fin formation ?

Par **sophiefm**, le **19/03/2013 à 09:01**

Bonjour à tous,

J'espère que vous pourrez m'apporter votre aide et vos conseils, je me sens au fond du sceau et je ne sais pas comment agir face à ma situation.

J'ai débuté en septembre 2012 une formation en alternance. Au rythme de 2 semaines en entreprise, suivies d'1 semaine en cours, je préparais ma licence en marketing dans un établissement privé, et je me formais dans une entreprise.

J'ai déjà une expérience de 2 ans en alternance qui s'est très bien déroulée, mais cette année je suis tombée sur un employeur qui ne me respectait pas : mes journées étaient rythmées par des humiliations, du manque de respect constant.

La situation dans cette entreprise est telle, qu'en 6 mois, elle a enregistré 7 démissions. Sa vous donne une idée ...

Hier, la situation a dégénéré et d'un commun accord avec mon employeur, le contrat a été rompu.

Je me pose beaucoup de questions à présent.

Si je souhaite finaliser ma formation, je dois payer environ 2000€ HT. Et étant indépendante et vivant loin de mes parents, je dois aussi m'assurer un quotidien, et payer mes factures en fin de mois.

Dans mon contexte, ai-je droit de bénéficier d'aides quelconques ? Puis-je payer ma formation et toucher une indemnisation par le pôle emploi?

Je vous remercie infiniment pour vos réponses.

Par **ainezumi**, le **19/03/2013 à 11:06**

Bonjour Sophie,

Je ne saurais répondre avec certitude.

Vous avez signé un contrat de professionnalisation avec votre employeur. Il s'agit dans un

premier temps de le relire, et de vérifier s'il n'existe pas une clause qui prévoit la suite à donner à la rupture de ce contrat ?

Ensuite, en l'absence d'informations au contrat, il va s'agir pour vous de prendre contact avec votre centre de formation pour avoir plus de précisions. Si vous avez signé un contrat de formation, que dit ce contrat ? Si vous n'avez pas signé un tel contrat, avez-vous pu obtenir des informations de ce centre de formation quel qu'il soit concernant les démarches à suivre ?

Enfin, dans quelle mesure pensez-vous que Pôle Emploi puisse intervenir ici ? Avez-vous déjà eu un contact avec eux dans le cadre de l'exécution de votre alternance/formation ? Si tel est le cas, prenez directement contact avec eux afin d'avoir réponse à vos questions. Si vous n'avez pas eu contact avec Pôle Emploi dans le cadre de votre alternance, je vois mal comment ils pourraient vous aider dans le cas présent... cela dit, peut-être que je manque d'informations concernant leurs possibilités d'intervention.

Je suis désolée de ne pas avoir plus d'informations à vous donner... J'espère que vous obtiendrez rapidement des réponses à vos questions et je vous souhaite bon courage pour la suite.